



Extrait du Association pour l'Économie Distributive

<http://www.economiedistributive.fr/Justice-rendue-a-la-Commune-de>

L'Histoire revisitée

Justice rendue à la Commune de Marseille

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 2010 à nos jours - Année 2012 - N° 1127 - janvier 2012 -

Date de mise en ligne : samedi 10 mars 2012

Date de parution : janvier 2012

Description :

140 ans plus tard, des avocats et des magistrats ont refait le procès de Gaston Crémieux dans la salle même du tribunal de Marseille où il fut jugé. Avec une autre issue...

Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés

Au printemps 1871, la Commune de Paris fit des émules dans quelques autres villes de France, lui apportant leur soutien. La Commune de Marseille dura du 23 mars au 4 avril 1871. À l'issue d'un procès revanchard, devant un tribunal militaire, Gaston Crémieux, l'un des chefs communards et avocat des pauvres, fut condamné à mort et exécuté le 30 novembre 1871.

140 ans plus tard, des avocats et des magistrats ont refait son procès dans la salle même du tribunal de Marseille où il fut jugé. Avec une autre issue :

Le ministère de la Justice a donné son feu vert. René Vignaud, avocat et passionné de la Commune, avait eu l'idée de reconstituer le procès de Gaston Crémieux, dans la salle même où celui-ci avait été jugé et condamné 140 ans plus tôt. « Pour réparer une injustice, nous voulions reconstituer son procès » dit-il. Aussi parce que « Gaston Crémieux est tombé dans l'oubli ».

Dans une lettre à sa veuve, Victor Hugo prédisait que l'avenir referait le procès. Et c'est ce qui est arrivé le 2 décembre 2011, en présence de deux descendants de Gaston Crémieux, qui se félicitèrent : « C'est une histoire qu'on a entendue depuis qu'on était tout petits, mais qui là trouve une résonance ». Maître Vignaud tiendra le rôle de Gaston Crémieux à la barre.

Le procès de 1871 était déjà peu ordinaire. Gaston Crémieux, seul à comparaître, était un coupable idéal, juif en cette période pré-dreyfusarde, surnommé « l'avocat des pauvres », il allait être le symbole de « l'utopie assassinée », ainsi que l'analysa un colloque organisé deux jours auparavant.

Aux chefs d'accusation retenus, « tentative de destruction du gouvernement, commandement de bandes armées en vue d'envahir et de piller des biens appartenant à l'État, arrestation et séquestration de personnes dépositaires de l'autorité publique », l'avocat général, campé maintenant par une femme, vice-procureur à Marseille, ajoute des arguments qui ne laisseront aucune chance à l'accusé : « La Commune est une "société secrète, occulte", une "école de la perversité", une "secte communiste" dont la "lutte impie" vise à "détruire les fondements de la République". "Le drapeau que vous pensiez brandir est un drapeau sanglant" », avant de requérir la peine de mort.

Gaston Crémieux nie, ne se reconnaissant pas dans le portrait dépeint. Il affirme qu'il a toujours tenté l'apaisement, mais qu'il était sous la pression de radicaux, notamment envoyés par la Commune de Paris.

Cette ligne de défense sera plaidée par l'avocat de 2011, ancien bâtonnier : « Il n'exerçait plus aucun pouvoir (...) ». Elle ne suffira évidemment pas à le sauver et, invité par le président, il ajoutera ces derniers propos avant le jugement : « Mon seul crime c'est d'avoir trop aimé la République. Cette République sociale et fraternelle que l'insurrection se promettait de mettre en place. La Commune révolutionnaire devait proclamer l'ère de la liberté et de l'égalité entre tous les hommes comme lors de la nuit du 4 août 1789 mais vous, les privilégiés de la fortune, vous avez perdu la mémoire de vos pères qui avaient conjuré aux générations futures de s'unir dans l'amour de la justice et de la liberté. Il fallait réagir et raviver cette mémoire. Voilà, peuple, voilà pour quel crime on me juge ». Et Roger Vignaud fait alors ajouter au Gaston Crémieux de 2011 : « Indignez-vous ! ».

Dans le rôle du président du tribunal militaire, l'ancien président de la cour d'assises des Bouches-du-Rhône, après deux heures de procès, prenant alors toute liberté avec la reconstitution historique, déclare : « Les magistrats

indépendants que nous sommes acquittent Gaston ».

Ces quelques mots déclenchent les acclamations d'un public venu trop nombreux pour la petite salle du tribunal, qui retentit alors d'une Internationale que, sans doute, jamais elle n'avait entendue.

D'après un article de Christophe Deroubaix, « Gaston Crémieux, l'avocat des pauvres, le communard fusillé »,

dans l'Humanité des débats, 9-10-11/12/2011.